

P

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Attribution d'une subvention à la coopérative de l'école Yvonne Dupont pour l'année 2018

P. J. : - 1 tableau récapitulatif
- 1 projet de délibération

Au-delà des compétences de principe de la Commune dans le domaine scolaire, la Ville de Nouméa accompagne traditionnellement les différents projets éducatifs, contrats d'objectifs, ou projets d'amélioration des conditions d'accueil des scolaires, présentés par les associations ou groupements dont les activités participent activement à la vie éducative. Pour une parfaite cohésion dans cette démarche, la Ville a arrêté des critères dans l'objectif de garantir une cohérence dans les attributions.

La liste de ces subventions est détaillée dans le tableau ci-annexé.

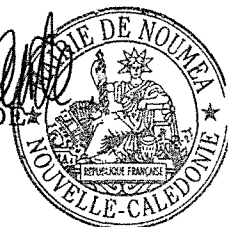
Il est donc proposé au conseil municipal d'une part, d'autoriser le versement de ces subventions et, d'autre part, d'habiliter le Maire à signer, le cas échéant, les conventions définissant les obligations des groupements et associations.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 16 avril 2018

Le Maire,

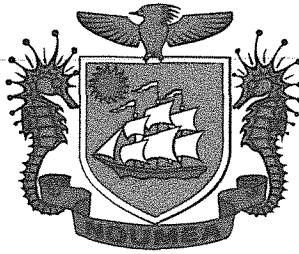
Sonia LAGARDE



DEMANDES DE SUBVENTIONS RETENUES - ENSEIGNEMENT

Montant disponible : 1.609.900 F
 Montant proposé : 33.750 F
 Reste : 1.576.150 F

LIBELLE	OBJET	ANNEE CREATION	MONTANT TOTAL DU PROJET 2018	MONTANT PERCU EN 2017	MONTANT SOLLICITE EN 2018	AUTRES FINANCEMENTS SOLLICITES	OBSERVATIONS	PROPOSITION
COOPERATIVE DE L'ECOLE YVONNE DUPONT ANSE VATA Directrice : Corinne LE GARREC	Aide financière au projet Sciences des deux CM2 et au projet Education à la santé du CM1B.	-	184 092 F	42 840 F	33 750 F	Coopérative de l'école : 23 872 F Association des parents d'élèves : 44 720 F Commune : 33 750 F DENC : 21 750 F Accompagnateurs coop classe : 10 000 F Province Sud : 20 000 F Gouvernement : 30 000 F	Avis favorable La Ville participe aux projets de l'école	33 750 F
TOTAL								33 750 F



VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

25 MAI 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-huit, le mardi 22 mai à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION 15.05.2018	Mme	Sonia LAGARDE	M.	Christophe CHEVILLON
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Christine BELLET
	Mme	Kareen CORNAILLE	M.	Henri OUILLEMON
	M.	Marc MANSEL	Mme	Laurène CASSAGNE
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Patrick SENS
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Christophe DELESSERT
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Jinezi Annie QAEZE
	M.	Dominique SIMONET	M.	Marc DESCHAMPS
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Liliane CONDOUMY
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Isabelle LAFLEUR
DATE D'AFFICHAGE 16.05.2018	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Sonia BACKES
	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Félicia BALLANGER
	Mme	Martine LAGNEAU	M.	Charles ERIC
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Valérie LAROQUE	M.	Angélo PITO
	M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Dina REY
	Mme	Janine BAJON	M.	Hnadriane HNADRIANE
	M.	Christophe OBLED		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Daniel LEROUX	Mme	Charlène SOERIP
			Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	André WAMO
Nombre de présents	:	37	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Gaël YANNO
			M.	Alexandre MACHFUL	M.	Philippe BLAISE
Nombre de votants (12 procurations)	:	49	Mme	Sabine KAGY	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
			M.	Kalisito MUSUMUSU	M.	Jean-Claude BRIAULT
			Mme	Karine DESTOURS	M.	Jonas TAOFIFENUA
			Mme	Germaine NEWEDOU	Mme	Mireille LEVY

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

attribuant une subvention à la coopérative de l'école Yvonne Dupont pour l'année 2018

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **22 MAI 2018**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/177 du 12 mars 2018 relative au budget principal primitif 2018 de la Ville,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/77 du 16 avril 2018,

La Commission de l'Action Educative et de la Vie des Quartiers entendue en séance du 27 avril 2018,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Un crédit de 33.750 F/CFP est prélevé sur le chapitre 65 "Charges de gestion courante", pour être versé à la coopérative de l'Ecole Yvonne Dupont, pour le projet Sciences des deux CM2 et le projet Education à la Santé du CM1B

ARTICLE 2 /

Le Maire est habilité à signer, le cas échéant, les conventions de partenariat définissant les obligations des associations et groupements subventionnés.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

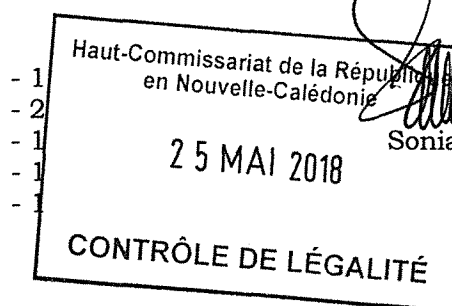
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **22 MAI 2018**

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **25 MAI 2018**

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD
D.F. (dont T.P.S.)
D.V.C.E.S (S.V.E.)
COO. ECOLE Y. DUPONT
AFFICHAGE



Le Maire,

Sonia LAGARDE



Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **25 MAI 2018**
au Commissaire Délégué

~~et notifié le~~ **28 MAI 2018**
et ~~publié le~~
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation

Patricia VAN RYSWYCK

1^{ère} adjointe au Maire

Chargée de l'état civil et des services à la population